

Sous curatelle est ce que je peux déménager sans problèmes

Par Raiponce, le 23/12/2016 à 14:24

Bonjour Maître,

Etant sous curatelle, je voudrais savoir si c'est possible de pouvoir déménager dans un nouvel appartemment?

Il faut l'accord de la curatelle?

Merci de votre réponse

Cordialement, Raiponce.

Par Visiteur, le 23/12/2016 à 17:13

Bsr.

Vous avez vous pas déjà posé cette question, à laquelle des réponses ont été apportées.

Par Raiponce, le 23/12/2016 à 18:08

Rebsr,

Je n'ai je crois n'avoir jamais posé cette question,

cordialement, Raiponce